



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION DU 28 septembre 2022

PV N. 4

PRESENTS : MMES DELEBECQUE Christine - DEROM Margaux - MM. COUDERT Bernard - DESPLAT Olivier (CTD) - ROUX Nicolas - WILLIAMS Jérémia.

EXCUSE : M. FALL Angelo

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

CATEGORIE U13

Défis techniques :

- **Journées impaires : double 8**
- **Journées paires : Jonglerie**

Après accord des 2 clubs, la commission enregistre les modifications suivantes :

MATCH N. 52118.1 CS FEYTIAT 2 / RILHAC RANCON 2 U13 D2 Poule B du 01/10/2022

Le match se jouera à 13H30, même lieu.

MATCH N. 52314.1 AS ST JUST LE MARTEL1 / JA ISLE 4 U13 D4 Poule B du 01/10/2022

Le match se jouera à 16H même lieu.

MATCH N. 52034.1 AURENCE-ROUSSILLON1 / AS PANAZOL1 U13 D1 du 08/10/2022

Le match se jouera à 13H30 au stade de l'Aurence.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

MATCH N° 52249.1 BESSINES MORTEROLLES - ENT AFP/AR U13 D3 POULE C du 24/09/22

La commission constate,

- Le forfait de l'équipe de l'ENT. AFP/AR
- Enregistre le résultat suivant : **BESSINES MORTEROLLES** : 3 (3 pts) – **AFP/AR** : 0 (-1 pt)
- Débite le club de ENT.AFP/AR de la somme de 20 euros pour son premier forfait.

MATCH N° 52224.1 G.J. EFPN2 – ENT. CHATEAUNEUF/EYMOUTIERS U13 D3 POULE B du 24.09.2022

Feuille de match non informatisée.

La commission,

-débite le club de G.J. EFPN de la somme de 19 euros.

Match N° 52223.1 FEYTIAT 3 – ENT. FOOT SUD/ LA CROISILLE 1 U13 D3 Poule B du 24.09.2022

Feuille de match non conforme (manque le nom et la signature de l'arbitre).

La commission,

- débite le club de CS FEYTIAT de la somme de 19 euros.

LA LFNA a informé de l'accession de 4 équipes U13 de notre département en décembre pour participation au critérium Régional en seconde phase : Mise en place du tableau Montées et Descentes dans la catégorie.

CATEGORIE U11

L'US NANTIAT intègre les plateaux U11 D2 Poule A suivants :

- 01/10 Plateau 4 à ANF87 1
- 08/10 Plateau 1 à AURENCE- ROUSSILLON
- 15/10 Plateau 4 à VERNEUIL



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

L'ENT. AFP/AR intègre le plateau U11 D3 Poule C suivant :

- 15/10 : Plateau 4 à ASPTT Limoges 1

Manque le retour des feuilles de match des journées d'accueil U11 des plateaux suivants :

Plateau 6 : **ST JUNIEN**

Plateau 11 : **NANTIAT**

Rappel du retour des feuilles de match **sous 48 H.**

CATEGORIES U9 et U7

La commission constate l'engagement hors délai d'une équipe U9 pour le club de **COMPREIGNAC.**

Elle intègre le secteur 4.

Le club de COMPREIGNAC organisera le plateau du 08/10 à la place du club d'AMBAZAC.

Pour rappel, **les comptes rendus de plateau** (feuille de licences comprise) pour les catégories U7 et U9 sont **obligatoires et doivent être renvoyés** au District par le club organisateur sous 48H ou au plus tard le mercredi suivant le plateau.

Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI